



COMMUNE DE LUCEY

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 15 DECEMBRE 2022

**PRESENTS : BAILET M.C - HERLEM B - HENAULT T - CROIZIER F - VITALLY C -
LEVEQUE A- SANTOS GENET A - PAOLI I**

EXCUSES : LOBROT R. - HALLER F. - COLLIN C.

Secrétaire de séance : VITALLY Christine

DELIBERATIONS A PRENDRE

Débat animé sur la décision de la construction du hangar à sel qui a été engagée en urgence mais sans concertation avec le conseil municipal. Délibération modificative pour permettre le paiement de la construction du hangar à sel à l'entreprise TP APS

Vote / oui : 9 non : 0 abstention : 2

Choix du mode de publicité des actes : forme papier et forme informatique

**Choix des subventions : 300 euros pour le sou des écoles (reversement aux 3 écoles)
100 euros pour Lucey Animation (pour le gouter de Noël des enfants de la commune)**

CAMERAS DE VIDEO-PROTECTION

Depuis quelques temps il y a beaucoup de dégradation et d'incivilité :

- Borne sur la placette
- Panneau région sur la placette taggué
- Dépôts sauvages vers les containers aux Puthods et au chef-lieu
- Vol de drapeaux à la mairie et au monument aux morts.

La question se pose de l'opportunité de l'installation de caméras de vidéo-protection.

QUESTIONS DIVERSES

Conseil municipal des enfants : 2 enfants pour Billième, 2 pour Jongieux et 2 pour Lucey. Elus pour une année scolaire par les enfants des communes.

Installation du conseil municipal enfants le 2 décembre 2022.

Prévoir une rencontre entre le conseil municipal et les 2 enfants élues sur la commune.

L'ADMR recherche du personnel

Nuissances : la gendarmerie signale que des habitants de la commune sont venus pour signaler la vitesse et le bruit. La gendarmerie a répondu qu'elle ne dispose pas de jumelles pour verbaliser. Les gendarmes signalent qu'ils viendront sur la commune mais qu'ils ne pourront pas verbaliser. Il est prévu de sortir le bilan des radars pédagogiques, de déplacer le radar installé à l'entrée de la commune (côté containers) pour le mettre sur le chef-lieu, sur la route de Chanaz et celui de Cremon pour une pose sur les hameaux Les Meules, Les Puthods.

Une habitante demande une réunion publique pour les caméras de vidéo -protection et précise que les comptes rendus des réunions du conseil municipal sont insuffisants et pas assez transparents.

Madame le Maire informe que l'ordinateur portable de la mairie est de nouveau disponible. Les élus doivent le demander pour l'utiliser.

Abri bus : Acceptation des 2 dalles par la Région et le Département, pour sécuriser l'attente du bus scolaire du collège.

Placette du village : installation d'un robinet pour le remplissage des gourdes des cyclistes.

Rappel aux élus de passer au moins une fois par semaine en mairie pour relever les casiers et pour voir les informations et dossiers en cours.

Procuration : un conseiller municipal absent ou empêché peut donner à un collègue de son choix un pouvoir écrit pour voter en son nom. Il serait également judicieux que la mairie en soit informée par rapport au quorum. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

